



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du MARDI 14 AVRIL 2026 à 20h00  
(Convocation du 7 avril 2026)**

Membres présents : Mmes **BILLEY** Aurore, **BREUGNON** Margaux, **CHARRONT** Claire, **FREMIOT** Christelle, **GEORGET** Corinne, **GUENIN BOULANDET** Camille, **RICHE** Ghislaine

MM. **CORNELOUP** Christophe, **DELACROIX** Patrice, **GAY** Damien,  
**HANNAERT** Francis, **PACOTTE** Xavier, **VIARD** Sylvain

Présidence :

Mme **GEORGET** Corinne

Absents excusés:

Mme **COLIN** Aurélie a donné pouvoir à M. **VIARD** Sylvain

M. **GUEHL** Eric a donné pouvoir à M. **GAY** Damien

Absents

Secrétaire de séance : Mme **CHARRONT** Claire

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article L. 212.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un ou d'une Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil. Madame **CHARRONT** Claire a été désignée pour remplir cette fonction.

**Ordre du jour :**

- *Approbation du Compte Financier Unique (CFU)*
- *Affectation des résultats 2025*
- *Vote du taux des taxes de l'année 2026*
- *Budget primitif (prévisionnel) 2026*
- *Subvention 2026 aux coopératives scolaires*
- *Questions et informations diverses*

**Approbation du Compte Financier Unique 2025**

Madame le Maire ne prend pas part au vote pour l'approbation du CFU.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Ghislaine **RICHE** adjointe au maire, expose :

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 de la commune de Ruffey-lès-Echirey,

VU le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la commune de Ruffey-lès-Echirey,

**CONSIDÉRANT** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

**CONSIDÉRANT** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

**CONSIDÉRANT** les éléments susvisés,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote, étant sortie de la salle :**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la commune de Ruffey-lès-Echirey,
- **DONNE** pouvoir à M. ou Mme l'adjoint(e) au maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### Annexe à la délibération

*Arrêté des comptes 2025 comme suit :*

		SOLDE/ RESULTAT	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultat propre à l'exercice 2025	+ 200 233,52	- 742 865,48	+ 943 099,00
	Résultat 2024 reporté	+ 160 956,14		
	Virement à la section d'investissement (1068 sur 2025)	- 98 680,66		
	<b>Résultat global à affecter (a)</b>	<b>+ 262 509,00</b>		
<b>Section d'investissement</b>	Solde propre à l'exercice 2025	+ 34 396,75	- 266 488,41	+ 300 885,16
	Solde 2024 reporté	- 66 503,59		
(ligne 001)	<b>Solde de Clôture 2025 (b) à reporter en investissement compte 001 en dépenses</b>	<b>- 32 106,84</b>		
<b>RESULTATS CUMULES 2025</b>	<b>c =(a+b)</b>	<b>+ 230 402,16</b>		
<b>Restes à Réaliser au 31 décembre 2025</b>	Investissement (d) dépenses Investissement (g) recettes	- 766,84 + 0		
	<b>Solde Global d'investissement e = (b+d+g)</b>	<b>- 32 873,68</b>		
<b>Compte 1068</b>	<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (h)</b>	<b>- 32 873,68</b>		
<b>RESULTAT 2024 Après RAR (ligne 002)</b>	<b>f =(c+d+g-e+h)</b>	<b>+ 229 635,32</b>		

### Affectation des résultats de l'année 2025

Le solde de clôture d'investissement 2025 est de - 32 106,84 euros à reporter en 2026 au chapitre 001, en dépenses d'investissement.

Le résultat global de fonctionnement 2025 à affecter est de + 229 635,32 euros (ligne 002 recettes de fonctionnement).

Le solde des Restes à Réaliser (RAR) est de : - 766,84 euros en dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'affecter ce résultat comme suit :

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT</b>	En réserve 1068 Recette d'investissement	32 873,68 €
	Report en fonctionnement 002 en recettes	229 635,32 €

### Vote du taux des taxes de l'année 2026

Madame le Maire rappelle que par délibération 2025/017 du 14 avril 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale (taux de référence de 20219) : 7,48 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,83 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30,00 %

Madame le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivités en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Au regard des informations communiquées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale (taux de référence de 2019) : 7,48 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,83 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30,00 %

## Vote du budget primitif (prévisionnel) 2026

Après s'être fait présenter le budget de l'année 2026 et en avoir délibéré, le Conseil municipal de Ruffey-lès-Echirey, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026
- **VOTE** le budget primitif 2026, comme suit :

### - Section de Fonctionnement :

\* Dépenses : 1 001 899,16 €

\* Recettes : 1 081 080,32 €

*Suréquilibre : + 79 181,16 €*

### - Section d'Investissement :

\* Dépenses : 249 733,54 €

\* Recettes : 249 733,54 €

Madame Margaux BREUGNON, conseillère municipale, indique qu'elle demeure réservée quant à la vente des terrains destinés au futur lotissement. À ce jour, le permis d'aménager n'a en effet ni été déposé, ni accepté, ce qui constitue l'une des conditions nécessaires à la réalisation de la vente.

S'agissant du budget primitif, et plus précisément de la section investissement (chapitre 16 – article 1641), Madame Claire CHARRONT, conseillère municipale, précise qu'un remboursement partiel, d'un montant de 90 000 €, est prévu au titre du prêt « in fine » contracté par la précédente municipalité pour un montant total de 260 000 €. Ce remboursement interviendra en fin d'année afin de préserver la capacité budgétaire en cas de dépenses imprévues importantes.

## Subvention 2026 aux coopératives scolaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** l'attribution des subventions de l'année 2026 comme suit :

### **Article 657364 – Subventions aux Caisses des Ecoles**

- Coopérative scolaire – école maternelle 1 000,00 euros
- Coopérative scolaire – école élémentaire 1 200,00 euros

## Questions et informations diverses :

### ❖ **Communauté de communes Norge et Tille – NeTathlon :**

Madame le Maire informe le Conseil que la Communauté de communes Norge et Tille recherche un représentant pour la commune de Ruffey-lès-Echirey dans le cadre du NeTathlon. La réunion étant prévue le 23 avril, date à laquelle une réunion avec les associations de Ruffey est déjà programmée, la question de la représentation se pose. Il est rappelé que les années précédentes, l'épreuve du vélo était

assurée par Monsieur Jacky Paggi. Il est proposé de le contacter afin de savoir s'il accepterait de poursuivre cette mission.

#### ❖ **État des bâtiments communaux et travaux à prévoir**

Madame le Maire indique que plusieurs élus, en sa présence, ont effectué une visite des bâtiments communaux. De nombreux travaux ont été identifiés et doivent être programmés, notamment pour des raisons de sécurité. À ce titre :

- Monsieur Damien Gay, conseiller municipal, prendra en charge les questions liées à l'électricité ;
- Monsieur Francis Hannaert, adjoint au Maire, sera en charge des réparations. Plusieurs interventions devront être réalisées avant la fin de l'année.

#### ❖ **Installation des caméras de vidéoprotection**

Monsieur Francis Hannaert, adjoint au Maire, explique que l'installation des caméras se fera sur une période de deux ans. Il conviendra ainsi de déterminer la part des travaux à réaliser en 2026 et celle prévue pour 2027. La Communauté de communes Norge et Tille pourra accompagner financièrement le projet par le biais d'une subvention, mais uniquement pour la partie située en ZA, domaine relevant de sa compétence. Un rendez-vous est fixé mercredi matin avec le Maire de Norges-la-Ville.

#### ❖ **Droit de délaissement concernant la Société Berthier**

Madame Margaux Breugnon, conseillère municipale déléguée à l'urbanisme, présente le dossier relatif au droit de délaissement sollicité par la société Berthier. Elle rappelle que le droit de délaissement concerne une parcelle dont le propriétaire conserve la propriété, mais dont une partie est réservée pour un projet d'intérêt public. Dans le cas présent, il s'agit de l'ancienne ligne TGV. La vente du terrain est envisagée, toutefois un délai d'un an à compter de la mise en demeure du propriétaire est légalement requis afin de déterminer si le droit de délaissement est caduc. Cette mise en demeure datant du 9 juillet 2025, le délai n'est pas encore écoulé. Madame le Maire donne ensuite la parole à un administré, qui précise que le projet remonte aux années 1990 et que la parcelle ne serait plus concernée par ce droit, rendant la vente possible. Il sera nécessaire de se rapprocher des Domaines afin d'obtenir une estimation du prix de vente au mètre carré. Il sera également important de vérifier si ce délaissement de l'emplacement réservé nécessite une modification du PLU.

#### ❖ **Borne de recharge électrique**

Une question est soulevée concernant la borne de recharge électrique. Le logiciel permettant la facturation du temps d'utilisation est en panne, bien qu'il ait été installé en 2022. Après contact avec le fournisseur, il s'avère que le boîtier n'est plus fonctionnel. Le remplacement complet de la borne est donc nécessaire. Une rencontre avec le fournisseur sera programmée afin d'étudier les solutions possibles.

#### ❖ **Journal municipal**

Il est demandé si un journal municipal est envisagé. La réponse est positive : une parution est prévue courant mai.

#### ❖ **Travaux de voirie – Rue de Dijon**

Madame le Maire annonce qu'un arrêté municipal sera pris concernant la rue de Dijon, au niveau du rétrécissement de la chaussée, afin d'améliorer la circulation. La priorité sera accordée aux véhicules montants.

### ❖ Gestion des déchets – Cimetières

Les agents communaux sont chargés d'installer un bac de déchets verts au cimetière du Basmont. Ce bac, réalisé par Monsieur Damien Gay, puis peint par les agents communaux, permettra d'améliorer le tri des déchets. Concernant le cimetière situé rue des Écoles, la localisation d'un futur bac est encore à l'étude.

### ❖ Création d'un comité des fêtes

Lors du marché dominical de dimanche matin (12 avril), plusieurs élus étaient présents afin de rencontrer des administrés intéressés par la création d'un comité des fêtes. La participation a été satisfaisante et une prochaine réunion sera programmée afin de réunir l'ensemble des personnes intéressées.

### ❖ Dates et événements à venir

- Le **20 avril**, se tiendra le conseil communautaire à l'**ERL** ;
- Le **23 avril**, les élus rencontreront les présidents des associations de Ruffey afin de recueillir leurs demandes ;
- Le **marché nocturne** aura lieu le **samedi 27 juin 2026**. Plusieurs bulletins d'inscription ont déjà été reçus en mairie ;
- La **commémoration du 8 mai 2026** se déroulera devant le monument aux morts.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h50.

Les membres du Conseil Municipal, lors de la séance du 28 avril 2026, ont approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal du 14 avril 2026.

Mme Corinne GEORGET,  
Maire



Mme Claire CHARRONT  
La Secrétaire de Séance

